



MAIRIE DE JANVILLE SUR JUINE

Département de l'Essonne Canton d'Arpajon
Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde »



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 29/TEMPO/2026/06

PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER MISE EN PLACE D'UNE DÉVIATION RÉOUVERTURE EXCEPTIONNELLE POUR LA FÊTE NATIONALE TRAVAUX DE VOIRIE (RÉFECTION TOTALE DE LA VOIRIE) CV 4 – ENTRE JANVILLE SUR JUINE ET BOURAY SUR JUINE DU LUNDI 06 JUILLET 2026 À LA FIN DES TRAVAUX

Le Maire de la Commune de JANVILLE SUR JUINE,

VU le Code de la route et notamment les articles R 27, R 44 et R 225

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la voirie routière

VU la loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, et régions,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

VU le règlement de voirie de la CCEJR relatif à la conservation et à la surveillance des voies intercommunales approuvé par la délibération n°21/2018 de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » en date du 29 mars 2018,

VU la demande d'arrêté de circulation émise par la société ESSONNE TP, 10 Chemin de La Ferté Alais, 91790 BOISSY SOUS ST YON pour des travaux de voirie sur le CV 4 situé entre Janville sur Juine et Bouray sur Juine pour le compte de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » à partir du lundi 06 juillet 2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers, il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules pendant la durée des travaux sur le CV 4,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Autorisation

Le Maire autorise le chantier de la société ESSONNE TP, 10 chemin de La Ferté Alais, 91790 Boissy sous Saint Yon pour des travaux de voirie sur le CV 4 situé entre Janville sur Juine et Bouray sur Juine pour le compte de la CCEJR à partir du lundi 06 juillet 2026.

ARTICLE 2 : Réglementation

La circulation des véhicules sur le CV 4 situé entre Janville sur Juine et Bouray sur Juine sera interdite du lundi 06 juillet 2026 à la fin des travaux.

Du fait des festivités pour la fête nationale sises au château du Mesnil-Voysin et de la fermeture de la RD 17 entre la Croix de Fer (Bouray) et le Rond-Point du 19 Mars (Janville), le CV 4 sera exceptionnellement ouvert à la circulation.

A partir du 15 juillet 2026, le CV 4 sera de nouveau interdit à la circulation.

Cette réglementation pourra être prorogée en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : Mise en place d'une déviation

Commune
adhérente

Les usagers de Janville sur Juine désirant se rendre sur Bouray sur Juine devront emprunter la RD17 en direction du Petit Mesnil.

Les usagers désirant se rendre de Bouray sur Juine / Pâté de Lardy vers Janville sur Juine devront emprunter la RD17 en direction du Petit Mesnil.



Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Janville-sur-Juine

40 Grande Rue – 91510 JANVILLE SUR JUINE

mairie@janville-sur-juine.fr

Tél : 01-69-27-40-13

ARTICLE 4 : Signalisation

Les panneaux réglementaires annonçant le chantier et la circulation alternée par feux devront être mis en place dès le début des travaux (en amont et en aval du chantier) par l'entreprise ESSONNE TP. De plus, l'ensemble de la signalisation en place devra être entretenu par l'entreprise chargée des travaux durant la durée de ceux-ci (de nuit comme de jour).

ARTICLE 5 : Affichage

L'affichage du présent arrêté sera assuré sur place par la société ESSONNE TP, 10 chemin de La Ferté Alais, 91790 Boissy sous Saint Yon, au niveau des panneaux réglementaires pendant la durée des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lardy
- Monsieur le Chef de Police Intercommunale, Etréchy
- Monsieur le commandant de brigade des sapeurs pompier de Lardy
- Monsieur le Directeur du SAMU, Corbeil
- Madame le Maire de Bouray sur Juine
- Monsieur le Directeur de la Société ESSONNE TP, Boissy sous Saint Yon
- Monsieur GERMAIN, Maire Adjoint chargé des travaux, Janville sur Juine
- Monsieur BELKYSSE, Services Techniques de la Communauté de Communes, Etréchy
- Monsieur MERCIER, Responsable des Services Techniques, Janville sur Juine

Pour copie conforme au registre,
Fait à JANVILLE SUR JUINE, le 29 juin 2026

Le Maire



Séverine GALIBERT